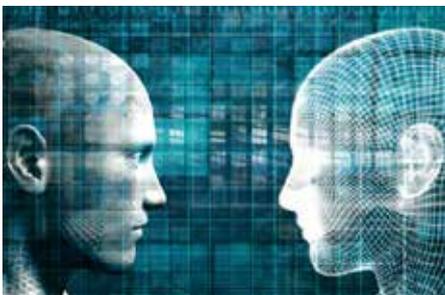


# INTELLIGENCE ARTIFICIELLE DANS LE DOMAINE BANCAIRE



## CONTEXTE

La transformation numérique et la compétitivité passe notamment par un recours accru à l'Intelligence Artificielle. C'est une réalité incontournable dans le monde financier, où le développement de techniques d'IA peut permettre :

- de remplacer les tâches répétitives par une approche plus efficace en termes de valeur ajoutée ;
- de mieux répondre aux attentes des clients en proposant des produits et services plus adaptés. Il ne s'agit donc pas d'un processus ;
- d'améliorer le respect des obligations réglementaires ou de *reporting*.

Dans un contexte économique et géopolitique agité, l'Intelligence Artificielle peut constituer un nouveau paradigme opérationnel aidant à mieux surmonter les crises.

## OBJECTIFS

- Comprendre les points clés du nouveau cadre réglementaire européen en préparation
- Connaître les développements/utilisations opérationnelles existantes ou à venir dans les établissements financiers
- Anticiper les mesures à mettre en œuvre en lien avec les aspects opérationnels

## PUBLIC

- Juristes
- *Data Scientists*
- *Chief Data Officers*
- Équipes Risque et *Compliance*
- Et de façon générale tous les collaborateurs amenés à travailler sur des sujets en lien avec des activités d'Intelligence Artificielle

## PRÉREQUIS

- Pas de prérequis

## MODALITÉS DE SUIVI

### ET D'ÉVALUATION

- Questionnaire préalable à la formation
- Auto-évaluation
- Feuille d'émargement
- Attestation délivrée à l'issue de la formation

## PROGRAMME

### 1. VERS UNE IA PLUS RESPONSABLE ?

- 1.1 Un cadre réglementaire à venir
- 1.2 Peut-on vraiment envisager une définition de l'IA?
- 1.3 La spécificité des IA qualifiées à «haut risque»
- 1.4 Une responsabilité propre à l'IA

### 2. USAGES OPÉRATIONNELS DE L'IA DANS LES ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS

- 2.1 Les chatbots et les robo-advisors
- 2.2 le *creditworthiness*
- 2.3 La maîtrise des risques
- 2.4 Qualité et pertinence des données
- 2.5 Mise en œuvre des obligations réglementaires

### 3. GOUVERNANCE ET TRANSPARENCE ACCRUE

- 3.1 Comment les établissements financiers se préparent à une mise en conformité
- 3.2 L'éthique au cœur des usages d'IA
- 3.3 Quelle transparence proposer ?

**LUNDI 5 JUIN**

 Formation d'une demi journée  
 DURÉE : 3h30 8h30-12h00

### MÉTHODES ET MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Présentiel
- Formation interactive et pratique : présentation théorique

Nombre de participants limité à 15

LIEU : 18, rue La Fayette 75009 Paris

TARIF : 550 € HT (660 € TTC)

 INSCRIPTION sur [rb-formation.fr](http://rb-formation.fr)

### CONTACT

 Caroline Breton :  
[formation@revue-banque.fr](mailto:formation@revue-banque.fr)  
 Tél. : 01 48 00 54 04

## FORMATRICES

**Léa Deleris** est responsable de l'équipe *RISK Artificial Intelligence Research (RISK AIR)* au sein de la fonction RISK de BNP Paribas.



**Agnès Chatellier-Chamoulaud** est *Leader of the EU Digital Practice* au sein de BNP Paribas LEGAL Regulatory. Elle est aussi Présidente de l'*Artificial Intelligence Expert Group* de la Fédération Bancaire Européenne





## CONDITIONS D'INSCRIPTION

Vous pouvez vous inscrire en ligne sur [www.rb-formation.fr](http://www.rb-formation.fr)

Remplissez le formulaire d'inscription en ligne.

Imprimez la page à l'aide de votre navigateur, puis cliquez sur « envoyer ».

Envoyez-nous par email ou courrier le bulletin d'inscription signé.

Dès réception de votre inscription, nous vous adresserons une facture-convention (n° de déclaration d'activité 11-7511101-75).

Une attestation de présence sera délivrée à l'issue de la formation au salarié présent.

## CONDITIONS D'ANNULATION

Stagiaire :

En cas de dédit par le stagiaire à moins de 7 jours avant le début de l'action mentionnée à l'article 1 ou abandon au cours de la formation, l'organisme retiendra le coût total des sommes qu'il aura engagées pour la réalisation de ladite action, conformément aux dispositions de l'article L920-9 du code du travail.

Organisme :

REVUE BANQUE se réserve le droit d'annuler la formation jusqu'à deux semaines avant de le début de celle-ci, si le seuil minimum d'inscrits (5 personnes) n'est pas atteint.

## ACCESSIBILITÉ

Merci de nous contacter si vous rencontrez des difficultés : Caroline Breton, par tél. : 01.48.00.54.04 ou par mail [formation@revue-banque.fr](mailto:formation@revue-banque.fr)

Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Possibilité d'adaptation sur demande du support, du rythme de la formation.

Aménagement possible de la salle.

## CONTACT

Pour toute information :

RB FORMATION

18 rue La Fayette 75009 Paris

[formation@revue-banque.fr](mailto:formation@revue-banque.fr)

Tél. : 01 48 00 54 04

## FORMATIONS SUR MESURE

Toutes nos formations peuvent être proposées en intra. Devis sur demande.